

## **RÉSOLUTIONS de l'Assemblée Générale Ordinaire**

### **RESOLUTION 1**      **Compte-rendu d'Activités**

*En application des dispositions légales et après avoir pris connaissance de l'avis du comité directeur du Comité Régional du Centre-Val de Loire de Gymnastique, l'assemblée générale décide d'adopter le compte-rendu d'activités 2019/2020 présenté.*

### **RESOLUTION 2**      **Compte de résultats et Bilan financier 2019-2020**

*Après avoir pris connaissance des rapports de gestion et de certifications présentés par le Cabinet d'Expertise Comptable et le Commissaire aux Comptes, l'assemblée générale ordinaire approuve les comptes de l'exercice clos le 31/08/2020 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que leurs opérations traduites dans ces comptes. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.*

### **RESOLUTION 3**      **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes 2019-2020**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, prend acte de l'absence de telles conventions au titre de l'exercice.*

### **RESOLUTION 4**      **Affectation du résultat de l'exercice 2019-2020**

*Après avoir pris connaissance de l'avis du comité directeur du comité régional du Centre-Val de Loire de gymnastique, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019/2020 comme suit : 10551.61 € dans le compte de report à nouveau et 21269.39 € dans le compte de réserve.*

### **RESOLUTION 5**      **Affiliation régionale 2021-2022**

*En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du comité directeur régional, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de l'affiliation régionale 2021-2022 à 75 €.*

### **RESOLUTION 6**      **Part régionale 2021-2022 de la licence « standard »**

*En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du comité directeur du comité régional, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la part régionale 2021-2022 de la licence « standard » à 19.94 €.*

**RESOLUTION 7****Part régionale 2021-2022 de la licence « baby – senior +60 ans et nouveau club »**

*En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du comité directeur régional, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la part régionale 2021-2022 de la licence « baby – senior +60 ans et nouveau club » à 9.94 €.*

**RESOLUTION 8****Tarif engagement compétitif 2021-2022 des équipes**

*En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du comité directeur régional, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les engagements compétitifs des équipes tous secteurs confondus à 22 €.*

**RESOLUTION 9****Budget prévisionnel 2020-2021**

*En application des dispositions légales et après avoir pris connaissance de l'avis du comité directeur du comité régional de gymnastique, l'assemblée générale décide d'adopter le budget prévisionnel de l'exercice 2020-2021.*

**RESOLUTION 10****Délégation de pouvoir**

*L'Assemblée Générale donne pouvoir au Président pour signer toute convention et effectuer toute demande de subvention auprès des différentes collectivités territoriales de leurs établissements publics et des services de l'Etat*